

1204570201

DATE DEPOT :	2012-05-15
NUMERO DE DEPOT :	2012R045625
N° GESTION :	1996B12606
N° SIREN :	409030053
DENOMINATION :	TETHYS
ADRESSE :	14 RUE ROYALE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/05/15
TYPE D'ACTE :	TRAITE
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

TA 15/5/12 QH

96 15/12 66

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
15 MAI 2012
N° DE DÉPOT 45624

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **TETHYS**, société par actions simplifiée, au capital de 144.305.535 euros, dont le siège social est situé 14, rue Royale, 75 008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 409 030 053, représentée par Madame Françoise Bettencourt Meyers, agissant en qualité de Présidente.

(ci-après dénommée la « **Société Absorbante** »),

D'UNE PART,

et

- **CLYMENE**, société par actions simplifiée au capital de 170.000.000 euros, dont le siège social est situé 29, rue des Poissonniers, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 431 977 693, représentée par Madame Françoise Bettencourt Meyers, agissant en qualité de Présidente.

(ci-après dénommée la « **Société Absorbée** »),

D'AUTRE PART

(ci-après individuellement désignée une « **Partie** »
et collectivement désignées les « **Parties** »).

Les Parties ont décidé de conclure le présent projet de traité de fusion (le « **Traité de Fusion** ») dans les termes et conditions décrits ci-après en vue de définir leurs droits et obligations.

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT

1. Caractéristiques des sociétés

1.1 La Société Absorbée

La Société Absorbée exerce ses activités sous la forme d'une société par actions simplifiée régie par les dispositions du code de commerce et de ses statuts.

La Société Absorbée a été immatriculée le 28 juin 2000 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 28 juin 2099, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La date de clôture de l'exercice social de la Société Absorbée est le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève actuellement à 170.000.000 euros, divisé en 17.000.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie.

La Société Absorbée a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition et la gestion de tous titres de participation ou de placement ;
- L'étude, la création, la mise en valeur, la direction de toutes affaires ou entreprise commerciales, industrielles, immobilières et financières ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

La Société Absorbée n'a pas émis de parts de fondateurs, ni aucune valeur mobilière donnant accès à son capital ou à ses droits de vote, et n'a procédé à aucune opération susceptible de donner lieu, à terme, à la création de titres de capital nouveaux, autres que les actions composant son capital.

1.2 La Société Absorbante

La Société Absorbante exerce ses activités sous la forme d'une société par actions simplifiée régie par les dispositions du code de commerce et de ses statuts.

La Société Absorbante a été immatriculée le 20 septembre 1996 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 20 septembre 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La date de clôture de l'exercice social de la Société Absorbante est le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à 144.305.535 euros, divisé en 9.620.369 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune, intégralement libérées, de différentes catégories, attribuées comme suit aux associés :

- 6.459.939 actions de catégories A, attribuées en nue-propriété à Madame Françoise Bettencourt-Meyers, et en usufruit à madame Liliane Bettencourt,
- 1.580.195 actions de catégorie B, attribuées en nue-propriété à Monsieur Jean-Victor Meyers, et en usufruit à madame Liliane Bettencourt,
- 1.580.195 actions de catégorie C, attribuées en nue-propriété à Monsieur Nicolas Meyers, et en usufruit à madame Liliane Bettencourt,
- 40 actions de catégorie D.

La Société Absorbante a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tous titres de participation ou de placement, et notamment une participation dans la société L'OREAL SA, de tous biens et droits immobiliers, la réalisation de tous emprunts nécessaires ou concourant à la réalisation de cet objet ;
- toutes opérations de gestion de trésorerie et tous placements financiers ;
- toutes opérations d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art et objets d'art, de collection ou d'antiquités ;
- et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à cette activité, ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en location gérance ou de dation de tous biens ou droits, ou autrement.

La Société Absorbante n'a pas émis de parts de fondateurs, ni aucune valeur mobilière donnant accès à son capital ou à ses droits de vote, et n'a procédé à aucune opération susceptible de donner lieu, à terme, à la création de titres de capital nouveaux, autres que les actions composant son capital.

1.3 Liens entre les Parties

La Société Absorbante détient en pleine propriété 17.000.000 d'actions de la Société Absorbée, soit la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée.

Les Parties ont, à la date des présentes, les mandataires sociaux suivants en commun :

- Madame Françoise Bettencourt Meyers, Présidente et membre du conseil de surveillance de la Société Absorbante, ainsi que Présidente de la Société Absorbée ;
- Monsieur Jean-Pierre Meyers, Directeur général et membre du conseil de surveillance de la Société Absorbante, ainsi que Directeur général de la Société Absorbée.

2. Motifs et buts de la Fusion

La fusion projetée sera réalisée par l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la « **Fusion** »).

La Fusion s'inscrit dans un objectif de simplification des structures juridiques détenues par la famille Bettencourt.

La Fusion est soumise à la réglementation des fusions simplifiées décrite aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce et en particulier à l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, dans la mesure où la Société Absorbante détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée, il n'y a lieu ni à approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10.

Toutefois, par dérogation à l'article L. 236-11 du Code de commerce la Fusion sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, conformément à l'article 33.1 des statuts de la Société Absorbante. De même conformément au même article, la Fusion sera soumise à la ratification des assemblées spéciales d'associés.

3. Comptes servant de base à la Fusion

Les termes et conditions du Traité de Fusion ont été établis par les Parties sur la base des comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été arrêtés par la Présidente de chaque société et certifiés par leurs Commissaires aux comptes respectifs. Ces comptes sont joints en Annexe 1 et Annexe 2.

4. Conditions de l'opération

Les apports seront effectués à leur valeur nette comptable, conformément aux dispositions du Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Il est précisé que la Fusion sera rétroactive au 1er janvier 2012 (la « **Date d'Effet** »). Par conséquent, toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront réputées avoir été réalisées par la Société Absorbante.

CELA RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1. APPORT – FUSION - DISSOLUTION

1.1 DISPOSITIONS PREALABLES

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la Société Absorbante, l'ensemble des biens,

droits et obligations, actifs et passifs composant son patrimoine, étant précisé que ces biens, droits et obligations, actifs et passifs seront dévolus à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

Il est précisé que, conformément aux dispositions applicables du Code de commerce, l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif et qu'il faudra notamment y ajouter tous les éléments d'actif et de passif que la Société Absorbée détiendra à la Date de Réalisation de la Fusion.

Conformément au Règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les éléments d'actif et de passif apportés seront transcrits dans les comptes de la Société Absorbante sur la base de leur valeur comptable au 31 décembre 2011 dans les livres de la Société Absorbée.

1.2 APPORTS DE LA SOCIETE ABSORBEE

1.2.1 Actif net apporté :

En euros

Eléments d'actif apportés	Valeur brute	Amortissements – provisions	Valeur nette au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles			
• Concessions, brevets et droits similaires	47 394	47 067	326
Immobilisations incorporelles			
• Autres immobilisations incorporelles	188 426	141 071	47 355
Immobilisations financières			
• Autres participations	706 998		706 998
• Autres immobilisations financières	13 877		13 877
Créances			
• Créances clients et comptes rattachés	57 462		57 462
• Autres créances	10 091 807		10 091 807
Divers			
• Valeurs mobilières de placement	363 002 944	51 646 852	311 356 092
• Disponibilités	691 252		691 252
Comptes de régularisation			
• Charges constatées d'avance	6 111		6 111
Soit un montant total de l'actif apporté de :	**374 806 272**	**51 834 991**	**322 971 281**

En euros

Eléments de passif pris en charge	Valeur au 31/12/2011
Provisions pour risques	2 847 128
Dettes financières	
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 433
• Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	177 135 300
Dettes d'exploitation	
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 536
• Dettes fiscales et sociales	233 046
Dettes diverses	
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 691
Soit un montant total de passif pris en charge de	**180 498 134**

La Société Absorbante prendra en charge tout autre passif qui viendrait à se révéler ou qui aurait été omis ainsi que tous impôts, frais et charges de toute nature, sans exception ni réserve, qui incomberont à la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers. Il est donc expressément précisé que la description du passif figurant ci-dessus et les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

La créance détenue par la Société Absorbante sur la Société Absorbée s'éteindra par confusion à la Date de Réalisation de la Fusion, conformément à l'article 1300 du code civil.

Actif net apporté	
La différence entre l'actif apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante et le passif pris en charge par la Société Absorbante s'élève donc à :	
Total de l'actif	322 971 281
Total du passif	180 498 134
Soit un actif net apporté de	**142 473 147**

1.2.2 Engagements hors bilan

La Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui en raison de leur caractère éventuel sont des engagements hors-bilan.

1.3 REMUNERATION DES APPORTS

1.3.1 Absence de rapport d'échange

La Société Absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la Société Absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, la Société Absorbante déclare renoncer, si la Fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'actionnaire de ladite Société Absorbée. Il n'y aura, par conséquent, pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, ni à une augmentation de son capital.

1.3.2 Mali de fusion

Un mali technique de fusion d'un montant de **27.526.853 euros** (correspondant à la différence entre la valeur des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Absorbante et annulés (soit une valeur de 170.000.000 euros) et le montant de l'actif net transmis par la Société Absorbée au titre de la fusion (soit 142.473.147)) sera constitué et fera l'objet d'une inscription comptable en actif incorporel dans les livres de la Société Absorbante.

1.4 PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Absorbante sera propriétaire des biens et titulaire des droits apportés dès la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'article 3 ci-dessous. Elle en aura jouissance à compter

de la Date d'Effet, toutes les opérations, tant actives que passives, effectuées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion étant considérées comme l'ayant été pour le compte et aux profit et risque de la Société Absorbante et la Fusion étant, tant sur le plan comptable que fiscal, réalisée avec effet rétroactif à la Date d'Effet.

Enfin, d'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

1.5 DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation, par le seul fait de la réalisation de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée du fait de la Fusion.

2. CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont transmis selon les charges et conditions ci-après rappelées :

2.1 ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la prise en charge par la Société Absorbante de payer l'intégralité des éléments du passif de la Société Absorbée, tels que visés ci-dessus. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation de la Fusion.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les éléments du passif qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les éléments du passif, ayant une cause antérieure à la Date d'Effet, mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation de la Fusion.

2.2 ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la Fusion, notamment pour intenter toutes actions judiciaires ou assurer la défense dans toutes actions judiciaires en cours, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite des sentences, jugements ou transactions.

La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à la propriété des biens apportés.

La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous traités, marchés, assurances et conventions intervenus avec des tiers et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant.

La Société Absorbante se conformera aux prescriptions légales et réglementaires gouvernant les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes les autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

La Société Absorbante fera en outre son affaire de toutes les formalités et publicités relatives au transfert de tous biens ou droits compris dans les apports et dont le transfert ne deviendra opposable aux tiers qu'à la suite de ces formalités et publicités.

Conformément à la loi, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, subrogée à la Société Absorbée dans le bénéfice et la charge de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques en matière de retraite existant à la Date de Réalisation de la Fusion.

2.3 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner la dépréciation des biens apportés.

De plus, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, elle s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition concernant des biens objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans l'accord de la Société Absorbante, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

Enfin, elle s'engage à ne procéder à aucune modification de son capital, distribution de primes, réserves, dividendes ou acomptes.

Elle s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité de Fusion.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

3. CONDITIONS SUSPENSIVES

La réalisation définitive de la Fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- approbation de la Fusion et de l'ensemble des stipulations du présent Traité de Fusion par la Présidente de la Société Absorbante ;

- approbation de la Fusion et de l'ensemble des stipulations du présent Traité de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante ;

La Fusion et la dissolution de l'Absorbée qui en résultera prendront effet à l'issue de la de la réalisation de la dernière des deux conditions suspensives susvisées (la « **Date de Réalisation** »).

En cas de réalisation des conditions suspensives précitées, la Fusion sera définitivement réalisée et la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la Fusion, conformément à l'article 1.5. ci-dessus.

Il est rappelé que conformément à l'article 33.1. des statuts de la Société Absorbante, la Fusion sera, concomitamment à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire, soumise à la ratification des assemblées spéciales d'associés.

4. DECLARATIONS FISCALES

4.1 DECLARATION GENERALE

La Société Absorbée et la Société Absorbante se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur à la Date d'Effet, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation de la Fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

4.2 DROITS D'ENREGISTREMENT

La Fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du CGI.

En conséquence, la présente Fusion sera enregistrée moyennant le paiement d'un droit fixe de 500 euros.

4.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la Société Absorbée et la Société Absorbante ont décidé de donner un effet rétroactif comptable et fiscal à la Fusion au 1er janvier 2012.

En conséquence, le résultat comptable et fiscal de la Société Absorbée depuis le 1er janvier 2012 sera repris respectivement dans le résultat comptable et fiscal de la Société Absorbante.

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France et déclarent soumettre la présente Fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts (ci-après le « **CGI** »), conformément aux dispositions de l'article 210-0 A du CGI.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter les prescriptions suivantes, pour autant qu'elles puissent trouver application, et notamment :

(a) à reprendre à son passif les provisions de la Société Absorbée dont l'imposition aurait été différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, y

compris, en tant que de besoin, les provisions réglementées et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours (article 210 A-3.a. du CGI) ;

(b) à se substituer à la Société Absorbée, le cas échéant, pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du CGI) ;

(c) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris, le cas échéant, les titres de portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) reçues lors de la présente Fusion, d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée à la Date d'Effet de la Fusion (210 A-3.c du CGI) ;

(d) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du CGI, les plus-values dégagées, le cas échéant, sur les biens amortissables reçus dans le cadre de la présente Fusion et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ;

(e) à inscrire à son bilan les éléments autres que des immobilisations pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ; à défaut, la Société Absorbante devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (210 A-3.e. du CGI) ;

(f) L'ensemble des apports étant transcrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre à son bilan l'ensemble des écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeurs d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation, valeur nette) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée conformément à l'instruction du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05 du 30 décembre 2005) ;

D'une manière générale, et à compter de la Date d'Effet de la Fusion, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente Fusion (et notamment les engagements contractés à l'occasion de la réalisation par d'opérations antérieures à la présente Fusion : apports partiels d'actifs, apports de titres, fusions, scissions, etc.).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la Fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 *septies*-I du CGI et à l'article 38 *quindecies*

de l'Annexe III au CGI, établis conformément au modèle fourni par l'Administration, et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés et la valeur du mali technique ;

- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition, prévu à l'article 54 *septies*-II du CGI.

4.4 OBLIGATIONS DECLARATIVES

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à procéder à toutes déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-avant exposés.

4.5 AUTRES IMPOTS – TAXES ET OPERATIONS ANTERIEURS

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

D'une manière générale et à compter de la Date d'Effet, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente Fusion.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

5.1 FORMALITES

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports et à la Fusion.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations ou organismes qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés, la Société Absorbée lui donnant aux termes du Traité de Fusion tous pouvoirs nécessaires à cet effet.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés, ainsi que toutes les autres déclarations auprès des administrations idoines, la Société Absorbée lui donnant aux termes du Traité de Fusion tous pouvoirs nécessaires à cet effet.

5.2 REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

5.3 FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires liés à la réalisation de la Fusion seront supportés ou repris par la Société Absorbante.

5.4 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile à l'adresse respective des Parties figurant en tête des présentes.

5.5 POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la Fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ; et

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du Traité de Fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous enregistrements, dépôts, inscriptions, publications et autres.

5.6 PUBLICITE

Le présent Traité de Fusion sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Paris s'agissant de la Société Absorbante et au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, s'agissant de la Société Absorbée.

5.7 LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Traité de Fusion est soumis à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation du présent Traité de Fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Paris, le 15 mai 2012.

En six exemplaires, dont un pour chacune des Parties et quatre (4) pour les dépôts au greffe prévus par la loi.

La Société Absorbante

Représentée par sa Présidente
Madame Françoise Bettencourt Meyers

La Société Absorbée

Représentée par sa Présidente
Madame Françoise Bettencourt Meyers

Annexe 1

Comptes sociaux de la Société Absorbante au 31 décembre 2011

Annexe 2

Comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2011

TETHYS

27-29 RUE DES POISSONNIERS

92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Etats financiers au 31 décembre 2011

SOMMAIRE

BILAN

Bilan actif 1
Bilan passif 2

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat partie 1 3
Compte de résultat partie 2 4

ANNEXE 5

Informations sur Bilan et Compte de résultat 6

Etat de l'actif immobilisé 7
Etat des amortissements 8
Charges et produits constatés d'avance 9
Charges à payer 10
Etat des provisions 11
Etat des échéances, des créances et des dettes 12
Filiales et participations 13
Liste des filiales et participations 14
Composition du capital social 14
Effectif moyen 14

BILAN

BILAN ACTIF

Rubriques	*Montant Brut*	*Amort. Prov.*	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	81 651	63 059	18 592	23 496
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	548 990 000	425 963 790	123 026 210	193 409 543
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	568 948	432 723	136 224	206 989
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 115 537 293		1 115 537 293	1 115 537 293
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	78 706		78 706	78 551
ACTIF IMMOBILISE	**1 665 256 598**	**426 459 572**	**1 238 797 026**	**1 309 255 873**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	307 569		307 569	289 925
Autres créances	188 551 001		188 551 001	283 778 950
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	78 757 239	9 538 915	69 218 325	12 462 950
(dont actions propres :)				
Disponibilités	568 111		568 111	612 491
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	120 767		120 767	115 303
ACTIF CIRCULANT	**268 304 688**	**9 538 915**	**258 765 773**	**297 259 619**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 933 561 286**	**435 998 487**	**1 497 562 799**	**1 606 515 492**

BILAN PASSIF

Rubriques	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Capital social ou individuel (dont versé : 144 305 535)	144 305 535	150 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	447 735 043	782 949 216
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	16 181 538	16 181 538
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	2 449 017	2 449 017
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(0)	69 440 671
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	224 937 382	168 180 429
Acomptes sur dividendes		(100 000 000)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**835 608 515**	**1 089 200 871**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	765 636	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**765 636**	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	460 000 223	505 174 402
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	36 103	34 274
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 808	380 992
Dettes fiscales et sociales	421 575	11 654 694
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200 512 939	70 259
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**661 188 648**	**517 314 621**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 497 562 799**	**1 606 515 492**

Résultat de l'exercice en centimes 224 937 381,84

Total du bilan en centimes 1 497 562 799,44

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	*France*	*Exportation*	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	333 249		333 249	298 106
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**333 249**		**333 249**	**298 106**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2 718	9 062
PRODUITS D'EXPLOITATION			**335 967**	**307 169**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 944 001	1 539 065
Impôts, taxes et versements assimilés			430 919	425 597
Salaires et traitements			2 342 962	2 345 301
Charges sociales			704 720	706 627
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			70 471 883	70 467 707
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			92 338	172 225
CHARGES D'EXPLOITATION			**76 986 824**	**75 656 523**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(76 650 857)**	**(75 349 354)**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			334 178 699	278 482 250
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 686 880	3 371 090
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			13 572 589	8 061 359
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			478 124	977 326
PRODUITS FINANCIERS			**351 916 293**	**290 892 024**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 111 183	311 584
Intérêts et charges assimilées			22 417 142	15 127 720
Différences négatives de change			13 576 441	8 056 023
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 994	
CHARGES FINANCIERES			**37 116 759**	**23 495 327**
RESULTAT FINANCIER			**314 799 533**	**267 396 698**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**238 148 676**	**192 047 344**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 196
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**1 196**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 128
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	765 636	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**765 647**	**8 163**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(765 647)**	**(6 967)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 445 647	23 859 948
TOTAL DES PRODUITS	**352 252 259**	**291 200 389**
TOTAL DES CHARGES	**127 314 878**	**123 019 960**
BENEFICE OU PERTE	**224 937 382**	**168 180 429**

ANNEXE

ANNEXE 2011

TETHYS

Etats financiers au 31 décembre 2011

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aux termes des délibérations prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2011 et des décisions prises par le Directeur Général le 25 février 2011, le capital social de la société Téthys a été réduit d'un montant de 5.694.465 euros, par voie de réduction de capital non motivée par des pertes effectuée par rachat de 379.631 actions de catégorie A suivi de leur annulation, auprès de Madame Liliane Bettencourt, usufrutière, et de Madame Françoise Bettencourt Meyers, nue-propriétaire, seuls associés ayant accepté les offres de rachat.

En conséquence, le capital social de Téthys à l'origine de 150.000.000 € a été ramené à 144.305.535 € divisé en 9.620.369 actions de 15 € de valeur nominale chacune.

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Téthys sont établis conformément au plan comptable général français.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité, seuls les points de l'annexe présentant un caractère significatif ont été repris.

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties se font selon la méthode FIFO (« First In First Out »).

La valeur de tous les investissements est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de clôture.

La valorisation des titres détenus par la société a été établie conformément aux méthodes décrites ci-dessous.

1. Parts de SICAV, de FCP et titres cotés

Les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue à la clôture de l'exercice.

Les titres cotés sont évalués sur base des derniers cours connus à la clôture.

2. Investissements non cotés

La valeur liquidative des fonds de Hedge Funds et de Private Equity détenus par la société résulte des informations et des estimations communiquées par les administrateurs et les gestionnaires de ces fonds.

2.1. Investissements en fonds de Private Equity

Les parts de fonds de Private Equity sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue communiquée par les administrateurs ou les gestionnaires de ces fonds, avec prise en compte des appels de tranche complémentaires et des distributions d'actifs intervenus depuis sa date de calcul et jusqu'à la date de clôture de la société. La valorisation retenue au 31 décembre 2011 pour une société non cotée correspond à la meilleure estimation de la société de gestion du fonds de Private Equity à la date d'arrêté des comptes.

2.2. Investissements en fonds de Hedge Funds

Les parts de fonds de Hedge Funds sont évaluées sur base de la valeur liquidative, estimée ou finale, à la date de clôture transmise par les administrateurs de ces fonds.

C - INTEGRATION FISCALE

La société Téthys a été autorisée par la société Clymène, au terme d'une convention d'intégration fiscale en date du 27/02/2001, à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés auxquelles sont assujetties ces deux sociétés en application des dispositions des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Montants en euros

D - NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Autres immobilisations incorporelles

Dans la rubrique « immobilisation incorporelle », est enregistré depuis 2005 l'apport en nature, par l'actionnaire majoritaire, de 76.440.541 actions d'usufruit qu'elle détient dans la société l'Oréal (soit 11,60 % du capital social de l'Oréal à cette époque) au bénéfice de la société Téthys.
Cet apport est évalué et comptabilisé pour : 548.990.000

Il est amorti sur 7,8 ans.

L'amortissement sur le mode linéaire pour l'année 2011 est de (70.383.333) d'où un amortissement global au 31 décembre 2011 : (425.963.790)

Autres participations

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant de : 1.115.537.293

-Titres de participation Clymène :	170.000.000
-Titres de participation Sebor :	7.012.500
-Titres de participation l'Oréal :	938.457.293
-Titres de participation InterInvestissement :	67.500

Autres créances 188.551.001

Il s'agit pour l'essentiel :

-du compte courant Téthys Clymène :	173.963.323
-des intérêts calculés sur ce compte courant au 31 décembre 2011 :	3.171.977
- du montant d'impôt en attente de remboursement du Trésor Public : correspondant à la différence entre :	11.414.301
le montant IS dû pour le Groupe Téthys et sa fille Clymène : 12.445.647	
et les quatre versements d'acomptes d'IS réglés en 2011 : (23.859.948)	

Montants en euros

Valeurs mobilières de placement

Pour mémoire, les V.M.P. sont évaluées à la valeur liquidative au 31 décembre 2011.

Une provision pour dépréciation des titres est constituée dès lors qu'une ligne de titres présente une moins-value latente à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition, pour une valeur de : 78.757.239

L'évaluation des V.M.P. au 31 décembre 2011 s'élève, moins-values latentes incluses et hors plus-values latentes, à : 69.218.324

Nous avons ajusté la provision pour dépréciation des VMP par une dotation de 1.111.183 € au 31 décembre 2011 afin d'obtenir une provision globale de : (9.538.915)

Pour information, il est rappelé que les plus-values latentes ne sont, quant à elles, pas comptabilisées, mais sont évaluées à 555.607 € au 31 décembre 2011.

PASSIF

Capital 144.305.535

Au 31 décembre 2011, le capital de la société Téthys est de 144.305.535€ divisé en 9.620.369 actions de 15 €.
Mme Liliane Bettencourt Schueller, actionnaire majoritaire, détient 99,99 % de l'usufruit et des droits de vote de cette société.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31 décembre 2010 :	**1.089.200.871**
Réduction de capital :	(5.694.465)
Imputation en « prime d'émission, de fusion, d'apport » : de la différence entre prix de rachat et valeur nominale des actions rachetées.	(335.214.173)
+ Résultat au 31 décembre 2011 :	224.937.382
- Distribution de dividendes aux associés en juin 2011 :	(137.621.100)
Capitaux propres au 31 décembre 2011 :	**835.608.515**

Montants en euros

Un projet de réduction de capital de la société Téthys non motivée par des pertes d'un montant de 5.694.465 € par voie de rachat d'actions détenues par les associés en vue de leur annulation a été voté en janvier 2011. Pour ce faire, Téthys a donc procédé à l'acquisition de 379.631 actions auprès de Mme Liliane Bettencourt, s'agissant de l'usufruit, et de Mme Françoise Bettencourt Meyers, s'agissant de la nue-propriété. Ces titres ont ensuite été annulés.

- Prix de rachat en faveur des associés : 379.631 actions x 898 € =	340.908.638
- Valeur nominale des actions rachetées : 379.631 actions x 15 € =	5.694.465
- Différence entre prix de rachat et valeur nominale des actions rachetées imputée en compte prime d'émission, de fusion, d'apport :	≠ 335.214.173

Suite à la réduction du capital social de Téthys, celui-ci est ramené à 9.620.369 actions x 15 € : 144.305.535

Provisions pour risques 765.636

Correspond à une provision pour risque fiscal pour les années 2007, 2008 et 2009 suite à un contrôle.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 460.000.223

La société Téthys a souscrit auprès de BNP Paribas un emprunt d'un montant de 505.000.000 € afin de financer pour partie le rachat de ses propres actions auprès de la Fondation Bettencourt Schueller.

Ce prêt a été consenti le 10 février 2010 pour une durée de 10 ans à compter de sa date d'utilisation. Il devra donc être intégralement remboursé le 10 février 2020 au plus tard.

Le prêt fera l'objet d'un remboursement annuel en capital de 45.000.000 € le 30 juin de chaque année à compter du 30 juin 2011 jusqu'au 30 juin 2015 inclus.

Montants en euros

Le solde des sommes dues en capital devra être remboursé à la date de remboursement final, soit au plus tard le 10 février 2020.

Montant du prêt restant à rembourser au 31/12/2011 : 460.000.000

Le prêt est passible d'intérêts calculés sur la base d'un taux d'intérêt variable payables trimestriellement à terme échu.

Autres dettes 200.512.939

Composé essentiellement par :
le solde du compte courant de Madame Françoise Bettencourt Meyers au 31 décembre 2011 pour 200.493.925 € qui correspond au solde de la créance d'associés restant à lui devoir en contrepartie du rachat de ses actions Téthys en vue de leur annulation suite à la réduction de capital de la société.
Cette créance devra être apurée dans un délai maximum de 5 ans et elle portera intérêt annuel au taux de 2 % payable au 31 décembre de chaque année.

E - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges d'exploitation

- Autres achats et charges externes au 31 décembre 2011 : 2.944.001
 incluant montant des honoraires de commissariat aux comptes liés au contrôle légal des comptes pour 23.462 €

- Dotations d'exploitation : 70.471.883
 A noter une dotation aux amortissements incorporels pour l'année 2011 d'un montant de 70.383.333 €.
 Ce montant correspond à l'amortissement sur le mode linéaire de l'apport d'usufruit de titres l'Oréal par l'actionnaire majoritaire au bénéfice de la société Téthys.

	Montants en euros
Charges financières	**37.116.759**
Il s'agit pour l'essentiel :	
- d'un complément de dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour :	1.111.183
- des intérêts de l'emprunt à taux variable à la BNP de 505.000.000 € :	14.743.515
- des intérêts du SWAP permettant de convertir le taux variable de l'emprunt en taux fixe :	3.685.617
- des intérêts du compte courant de Mme Liliane Bettencourt :	205.942
- des intérêts du compte courant de Mme Françoise Bettencourt Meyers	3.780.066
- des différences négatives de change pour :	13.576.441
Produits financiers	**351.916.293**
Il s'agit pour l'essentiel :	
- des dividendes reçus de la société l'Oréal pour :	334.178.699
- des intérêts du compte courant Clymène chez Téthys pour :	3.171.977
- des différences positives de change pour :	13.572.589
- des produits nets sur cessions de VMP :	478.124
Charges exceptionnelles	
Il s'agit pour l'essentiel :	
- d'une dotation aux provisions pour amendes et pénalités susceptibles d'être supportées par l'entreprise suite à un contrôle fiscal pour les années 2007, 2008 et 2009 :	765.636
Impôts sur les bénéfices	12.445.647
Impôt dû pour le groupe et concernant uniquement la société mère Téthys cette année.	

F – PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ à la retraite.

Montants en euros

G - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- La société Téthys s'est engagée à tout mettre en œuvre afin de conserver un montant d'actifs réalisables lui permettant de respecter et d'honorer les cinq premières échéances de remboursement d'un prêt contracté pour lui permettre de financer pour partie l'acquisition des rachats d'actions effectuées auprès des associés dans le cadre de la réduction de capital suite à une donation à titre gracieux à la Fondation Bettencourt Schueller portant sur la pleine propriété de 787.692 actions de catégorie D de la société Téthys valorisée à 552.053.938 €.

 Le montant d'actifs réalisables devant sécuriser à tout moment le remboursement des annuités du prêt jusqu'en 2015 inclus représente un montant initial de 225.000.000 € et sera ensuite diminué à due concurrence du montant des échéances effectivement remboursées par la société.

- Téthys s'est également engagée lors de la réalisation définitive de la réduction de son capital en 2011 à apurer, dans un délai maximum de 5 ans, les créances d'associés qui ont résulté du rachat de leurs actions en vue de leur annulation.

- Afin de couvrir une variation de change défavorable de certains actifs libellés en devises étrangères, nous avons prorogé des ventes à terme non échues au 31 décembre 2011.

 Au 31 décembre, le montant des engagements au titre de ces couvertures est de :

 • Echéance 31/01/2012 8.800.000 USD / EUR 7.738.577
 Résulte un gain de change latent de : 946.358

 Au 31 décembre 2011, les sommes restant à appeler sur les engagements de souscription relatifs aux FCPR s'élèvent à 11.493.827 €.

H - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Droit individuel à la formation :
Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'élève au 31 décembre 2011 à 24 heures.

INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	549 058 770		12 881
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements	545 784		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	23 164		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	568 948		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 115 537 293		340 908 638
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	78 551		155
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 115 615 844		340 908 793
TOTAL GENERAL	1 665 243 562		340 921 674

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			549 071 651	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn.,matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers			545 784	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			23 164	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			568 948	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		340 908 638	1 115 537 293	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			78 706	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		340 908 638	1 115 616 000	
TOTAL GENERAL		340 908 638	1 665 256 598	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**355 625 730**	**70 401 119**		**426 026 849**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	346 542	69 203		415 745
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 417	1 561		16 978
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**361 959**	**70 765**		**432 723**
TOTAL GENERAL	**355 987 689**	**70 471 883**		**426 459 572**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotations*			*Reprises*			*Mouvements amortissements fin exercice*
	Différentiel de durée et autres	*Mode dégressif*	*Amort fisc. exception.*	*Différentiel de durée et autres*	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2011
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**120 767,05**
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	**120 767,05**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	120 767,05
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	120 767,05

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2011
CHARGES A PAYER	137 006,42
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	918,72
FOURNISSEURS FRE A RECEVOIR	918,72
DETTES FISCALES ET SOCIALES	116 850,26
PERSONNEL DETTES PROV P/CONG P	28 750,00
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	8 050,00
ETAT - CHARGES FISCALES S/CP	4 169,00
ETAT TAXE SUR SALAIRES	42 269,00
ETAT - TAXE APPRENTISSAGE	17 085,00
ETAT - FORMATION PROFESSIONNELLE	16 527,26
AUTRES DETTES	19 014,46
CHARGES A PAYER LDM	635,72
CHARGES A PAYER	18 378,74
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	222,98
INTERETS # COMM BANCAIRES A PAYER	222,98

TOTAL DES CHARGES A PAYER	137 006,42

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*Fin d'exercice*
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étraogères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		765 636		765 636
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		**765 636**		**765 636**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciatioos immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	8 427 732	1 111 183		9 538 915
DEPRECIATIONS	**8 427 732**	**1 111 183**		**9 538 915**
TOTAL GENERAL	**8 427 732**	**1 876 819**		**10 304 551**

Dotations et reprises d'exploitation	1 111 183	
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles	765 636	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'un an*
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	78 706		78 706
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	307 569	307 569	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 400	1 400	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	11 414 301	11 414 301	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	177 135 300	177 135 300	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	120 767	120 767	
TOTAL GENERAL	**189 058 044**	**188 979 338**	**78 706**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'1 an,-5 ans*	*plus de 5 ans*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	223	223		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	460 000 000			460 000 000
Emprunts et dettes financières divers	36 103	36 103		
Fournisseurs et comptes rattachés	217 808	217 808		
Personnel et comptes rattachés	28 750	28 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311 315	311 315		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	81 510	81 510		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	200 493 925	200 493 925		
Autres dettes	19 014	19 014		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**661 188 648**	**201 188 648**		**460 000 000**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 829
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 000 000
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nombre total de filiales détenues :

			N° SIREN	% de détention
Désignation :	SAS	CLYMENE	431977693	100
Adresse :	27	RUE DES POISSONNIERS		
	92522	NEUILLY SUR SEINE CEDEX		
Désignation :	S A	L'OREAL	N° SIREN 632012100	% de détention 18,11
Adresse :	14	RUE ROYALE		
	75008	PARIS		
Désignation :	SAS	SOCIETE IMMOBILIERE SEBOR	N° SIREN 592065445	% de détention 60,93
Adresse :	27	RUE DES POISSONNIERS		
	92522	NEUILLY SUR SEINE CEDEX		
Désignation :			N° SIREN	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIREN	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIREN	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIREN	% de détention
Adresse :				
Désignation :			N° SIREN	% de détention
Adresse :				

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination *Siège Social*	*Capital* *Capitaux Propres*	*Q.P. Détenue* *Divid.encaiss.*	*Val. brute Titres* *Val. nette Titres*	*Prêts, avances* *Cautions*	***Chiffre d'affaires*** ***Résultat***
FILIALES (plus de 50%)					
CLYMENE SAS	170 000 000	100,00 %	170 000 000	177 135 300	72 748
27 rue des Poissonniers 92522 Neuilly/Seine	142 473 147		170 000 000		3 140 215
SOCIETE IMMOBILIERE SEBOR SAS	923 250	60,93 %	7 012 500		212 750
27 rue des Poissonniers 92522 Neuilly/Seine	7 607 715		7 012 500		(54 396)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
L'OREAL SA	120 596 816	18,11 %	938 457 293		2 421 117 031
14 RUE ROYALE 75008 PARIS	10 206 670 767	196 585 726	938 457 293		2 169 772 192
AUTRES TITRES					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	*Nombre de titres*			*Valeur nominale*
	à la clôture de l'exercice	*créés pendant l'exercice*	*remboursés pendant l'exercice*	
Actions ordinaires	9 620 369		379 631	15,00

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	*Personnel salarié*	*Personnel à disposition de l'entreprise*
CADRES	3	
TOTAL	3	

CLYMENE

27 - 29 RUE DES POISSONNIERS

92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Etats financiers au 31 décembre 2011

SOMMAIRE

BILAN

Bilan actif 1
Bilan passif 2

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat partie 1 3
Compte de résultat partie 2 4

ANNEXE 5

Informations sur Bilan et Compte de résultat 6

Etat de l'actif immobilisé 7
Etat des amortissements 8
Charges et produits constatés d'avance 9
Charges à payer 10
Etat des provisions 11
Etat des échéances, des créances et des dettes 12
Filiales et participations 13
Composition du capital social 14
Effectif moyen 14

BILAN

BILAN ACTIF

Rubriques	*Montant Brut*	*Amort. Prov.*	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	47 394	47 067	326	3 812
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	188 426	141 071	47 355	56 315
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	706 998		706 998	706 998
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 877		13 877	13 208
ACTIF IMMOBILISE	**956 695**	**188 139**	**768 557**	**780 333**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	57 462		57 462	59 588
Autres créances	10 091 807		10 091 807	7 089
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	363 002 944	51 646 852	311 356 092	421 882 939
(dont actions propres :)				
Disponibilités	691 252		691 252	1 630 542
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 111		6 111	16 726
ACTIF CIRCULANT	**373 849 576**	**51 646 852**	**322 202 724**	**423 596 884**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**374 806 272**	**51 834 991**	**322 971 281**	**424 377 217**

BILAN PASSIF

Rubriques	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Capital social ou individuel (dont versé : 170 000 000)	170 000 000	170 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(30 667 068)	(47 492 350)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 140 215	16 825 282
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**142 473 147**	**139 332 932**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 847 128	888 916
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**2 847 128**	**888 916**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 433	445
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	177 135 300	283 776 830
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 536	211 517
Dettes fiscales et sociales	233 046	115 355
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 691	51 222
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**177 651 006**	**284 155 369**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**322 971 281**	**424 377 217**

Résultat de l'exercice en centimes 3 140 214,88

Total du bilan en centimes 322 971 280,93

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	*France*	*Exportation*	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	72 748		72 748	59 588
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**72 748**		**72 748**	**59 588**
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			2 870 909	3 933
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 943 658**	**63 521**
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			970 856	6 424 054
Impôts, taxes et versements assimilés			87 302	113 236
Salaires et traitements			692 217	525 147
Charges sociales			200 335	233 058
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 441	15 265
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions				
Autres charges			1 794	
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 965 946**	**7 310 761**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**977 712**	**(7 247 240)**
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				998 586
Autres intérêts et produits assimilés			11 421 911	1 549 753
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			888 916	7 482 329
Différences positives de change			31 629 462	31 079 824
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 184 763	20 666 521
PRODUITS FINANCIERS			**55 125 052**	**61 777 013**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			14 569 167	888 916
Intérêts et charges assimilées			3 177 217	3 311 911
Différences négatives de change			31 173 300	30 891 466
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 958 056	2 615 199
CHARGES FINANCIERES			**52 877 739**	**37 707 492**
RESULTAT FINANCIER			**2 247 313**	**24 069 522**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**3 225 025**	**16 822 282**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	*31/12/2011*	*31/12/2010*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		5 496
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**5 496**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	84 810	2 496
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**84 810**	**2 496**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(84 810)**	**3 000**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**58 068 710**	**61 846 030**
TOTAL DES CHARGES	**54 928 495**	**45 020 748**
BENEFICE OU PERTE	**3 140 215**	**16 825 282**

ANNEXE

ANNEXE 2011

CLYMENE
Etats financiers au 31 décembre 2011

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant cette année.

B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Clymène sont établis conformément au plan comptable général français.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément à la législation en vigueur, seuls les points présentant un caractère significatif ont été repris.

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties se font selon la méthode FIFO (« First In First Out »).

La valeur de tous les investissements est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de clôture.

La valorisation des titres détenus par la société a été établie conformément aux méthodes décrites ci-dessous.

1. Parts de SICAV, de FCP et titres cotés

Les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue à la clôture de l'exercice.

Les titres cotés sont évalués sur base des derniers cours connus à la clôture.

2. Investissements non cotés

La valeur liquidative des fonds de Hedge Funds et de Private Equity détenus par la société résulte des informations et des estimations communiquées par les administrateurs et les gestionnaires de ces fonds.

2.1. Investissements en fonds de Private Equity

Les parts de fonds de Private Equity sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue communiquée par les administrateurs ou les gestionnaires de ces fonds, avec prise en compte des appels de tranche complémentaires et des distributions d'actifs intervenus depuis sa date de calcul et jusqu'à la date de clôture de la société. La valorisation retenue au 31 décembre 2011 pour une société non cotée correspond à la meilleure estimation de la société de gestion du fonds de Private Equity à la date d'arrêté des comptes.

2.2. Investissements en fonds de Hedge Funds

Les parts de fonds de Hedge Funds sont évaluées sur base de la valeur liquidative, estimée ou finale, à la date de clôture transmise par les administrateurs de ces fonds.

C - INTEGRATION FISCALE

La société Téthys a été autorisée par la société Clymène, au terme d'une convention d'intégration fiscale en date du 27/02/2001, à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés auxquelles sont assujetties ces deux sociétés en application des dispositions des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Montants en euros

D - NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Autres participations 706.998

La société Clymène détient des titres de participation InterInvestissement pour une valeur de : 706.998

Autres créances 10.091.807

Il s'agit pour l'essentiel de produits à recevoir pour les cessions des fonds :

- HFD Loze Paulson Advantage Plus :	1.697.545,58 €
- HFD Loze Paulson Advantage C A 20 :	645.050,41 €
- HFD Loze Clive Fund Ltd Invest :	2.893.806,49 €
- HFD Loze Paulson recovery Ltd C A :	588.135,46 €
- HFD Loze Paulson recovery Ltd C A :	3.801.419,53 €
- FCP Eastcapital Bearing Balkan :	461.649,35 €

Ces ventes ont été effectuées en décembre 2011 mais les fonds n'arriveront qu'en janvier 2012 sur nos comptes bancaires.

Valeurs mobilières de placement

Pour mémoire, les V.M.P. sont évaluées à la valeur liquidative au 31 décembre 2011.

Une provision pour dépréciation des titres est constituée dès lors qu'une ligne de titres présente une moins-value latente à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition, pour une valeur de : 363.002.944

L'évaluation des V.M.P. au 31 décembre s'élève, moins-values latentes incluses et hors plus-values latentes, à : 311.356.092

Nous avons ajusté la provision pour dépréciation des VMP par une dotation de 11.806.849 € fin 2011 afin d'obtenir une provision globale de : (51.646.852)

Pour information, il est rappelé que les plus-values latentes ne sont, quant à elles, pas comptabilisées, mais sont évaluées à 33.231.426 € au 31 décembre 2011.

Montants en euros

PASSIF

Capital 170.000.000

Le capital social de la société Clymène de 170.000.000 € est divisé en 17.000.000 actions de 10 €.
La société Téthys, associé unique de Clymène, possède 100 % de ses actions.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31 décembre 2010 :	**139.332.932**
+ Bénéfice de l'exercice 2011 :	3.140.215
Capitaux propres au 31 décembre 2011 :	**142.473.147**

Provisions pour risques 2.847.128

Se compose :
- d'une provision pour perte de change sur vente à terme en USD hors bilan constituée au 31/12/2011 pour : 2.762.318
-d'une provision pour risque fiscal pour les années 2007, 2008 et 2009 suite à un contrôle pour : 84.810

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Non significatif.

Emprunts et dettes financières divers

Il s'agit :

- du compte courant Téthys : 173.963.323
- des intérêts calculés sur ce compte courant : 3.171.977

Autres dettes

Il s'agit pour l'essentiel de charges à payer :

- droits de garde BPSS à payer : 6.905
- facture à recevoir PriceWaterhouseCoopers honoraires CAC 2011 : 10.166

Montants en euros

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges d'exploitation

- Autres charges et charges externes : 970.856
 dont montant des honoraires de commissariat aux comptes liés au contrôle légal des comptes pour 17.603 €.

Charges financières

Il s'agit :

- d'un complément de dotation aux provisions pour dépréciation des VMP de : 11.806.849
- d'une dotation aux provisions pour risque et charge sur vente à terme en USD hors bilan : 2.762.318
- des intérêts sur le compte courant Téthys chez Clymène de : 3.171.977
- de différences négatives de change de : 31.173.300
- de pertes sur cessions de V.M.P. de : 3.958.056

Produits financiers

Il s'agit :

- des revenus de VMP, de billets de trésorerie, de Hedge Fund et de contrats de capitalisation : 11.421.911
- d'une reprise de provisions pour risque et charge sur vente à terme en USD hors bilan : 888.916
- de différences positives de change de : 31.629.462
- de produits nets sur cession de V.M.P. de : 11.184.763

Charges exceptionnelles

Il s'agit :

- d'une dotation aux provisions pour amendes et pénalités susceptibles d'être supportées par l'entreprise suite à un contrôle fiscal pour les années 2007, 2008 et 2009 : 84.810

Montants en euros

F - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ à la retraite.

G - ENGAGEMENT HORS BILAN

Afin de couvrir une variation de change défavorable de certains actifs libellés en devises étrangères, nous avons initié des ventes à terme non échues au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le montant des engagements au titre de ces couvertures est de :

- Echéance 31/01/2012 94.000.000 USD / EUR 69.790.924
 Résulte une perte de change latente provisionnée à hauteur de : 2.762.318

H - ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION A DES VMP / FCP

Au 31 décembre 2011, les sommes restant à appeler sur les engagements de souscription relatifs aux valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement à risque s'élèvent à : **19.731.158**

I - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Droit individuel à la formation :
Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'élève au 31 décembre 2011 à 40 heures.

INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 543		995
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements	26 076		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	194 808		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**220 884**		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	706 998		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	13 208		670
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**720 206**		**670**
TOTAL GENERAL	**988 633**		**1665**

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 145	47 394	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn.,matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers			26 076	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		32 457	162 351	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**32 457**	**188 426**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			706 998	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			13 877	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**720 876**	
TOTAL GENERAL		**33 602**	**956 695**	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 732	4 481	1 145	47 067
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	159			159
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	164 409	8 960	32 457	140 912
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**164 569**	**8 960**	**32 457**	**141 071**
TOTAL GENERAL	**208 300**	**13 441**	**33 602**	**188 139**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotations*			*Reprises*			*Mouvements amortissements fin exercice*
	Différentiel de durée et autres	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	*Différentiel de durée et autres*	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	
FRAIS ETBL.							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2011
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 111,27
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	6 111,27
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 111,27
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 111,27

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2011
CHARGES A PAYER	3 293 435,79
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	27 377,94
FOURNISSEURS FRE A RECEVOIR	27 377,94
DETTES FISCALES ET SOCIALES	76 061,86
PERSONNEL DETTES PROV P/CONG P	25 072,00
PERSONNEL-DEPOT PEE	10 653,66
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	10 154,00
ETAT CHARGES FISC. S/PROV. CP	3 385,00
ETAT TAXE SUR SALAIRES	20 775,00
ETAT - TAXE APPRENTISSAGE	3 061,00
ETAT - FORMATION PROFESSIONNELLE	2 961,20
AUTRES DETTES	3 189 667,32
INTERETS COMPTE COURANT	3 171 976,73
CHARGES A PAYER DIVERSES	17 690,59
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	328,67
INTERETS # COMM BANCAIRES A PAYER	328,67

TOTAL DES CHARGES A PAYER	3 293 435,79

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*Fin d'exercice*
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour baisse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		84 810		84 810
Provisions pour pertes de change	888 916	2 762 318	888 916	2 762 318
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**888 916**	**2 847 128**	**888 916**	**2 847 128**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations	39 840 003	11 806 849		51 646 852
DEPRECIATIONS	**39 840 003**	**11 806 849**		**51 646 852**
TOTAL GENERAL	**40 728 919**	**14 653 977**	**888 916**	**54 493 980**
Dotations et reprises d'exploitation		14 569 167	888 916	
Dotations et reprises financières		84 810		
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 877		13 877
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	57 462	57 462	
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 200	4 200	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	10 087 607	10 087 607	
Débiteurs divers	6 111	6 111	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**10 169 257**	**10 155 380**	**13 877**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	47 433	47 433		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	177 135 300	177 135 300		
Emprunts et dettes financières divers	217 536	217 536		
Fournisseurs et comptes rattachés	35 726	35 726		
Personnel et comptes rattachés	167 138	167 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées	30 182	30 182		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 691	17 691		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**177 651 006**	**177 651 006**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nombre totoi de filiales détenues :

Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		
Désignation :	*N° SIREN*	*% de détention*
Adresse :		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	*Nombre de titres*			*Valeur nominale*
	à la clôture de l'exercice	*créés pendant l'exercice*	*remboursés pendant l'exercice*	
Actions ordinaires	17 000 000			10,00

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	*Personnel salarié*	*Personnel à disposition de l'entreprise*
CADRES	1	
NON CADRES	2	
TOTAL	**3**	